



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPLP EXTERNE

Section : GÉNIE CIVIL

Option : CONSTRUCTION ET ÉCONOMIE

Session 2018

Rapport de jury présenté par :
M. Mohamed BAZIZ - IGEN
Président du jury

Sommaire :

Avant-propos.....	p.3
Statistiques générales.....	p.3
Epreuves d'admissibilité.....	p.3
Epreuves d'admission.....	p.8

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité du président du jury.

Les membres du jury adressent de vifs remerciements au proviseur du lycée Les Marcs d'Or de Dijon ainsi qu'à ses collaborateurs pour l'accueil et l'organisation qui nous ont été réservés.

STATISTIQUES GENERALES

Nombre de postes ouverts au concours : 27

Nombre de candidats inscrits : 132

Nombre de candidats admissibles : 47

Nombre de candidats admis : 16

Epreuves d'admissibilité :

Moyenne de l'épreuve « analyse d'un problème technique » : 5,94 / 20

Moyenne de l'épreuve « exploitation pédagogique d'un dossier technique » : 4,47 / 20

Epreuves d'admission :

Moyenne de l'épreuve « Mise en situation professionnelle » : 8,49 / 20

Moyenne de l'épreuve « Entretien à partir d'un dossier » : 8,94 / 20

:

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les deux épreuves d'admissibilité sont des productions écrites sur table, sur copies de concours et documents réponses à compléter. Elles permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer par écrit avec clarté et précision sur les problèmes scientifiques et techniques pour la première épreuve et sur des situations pédagogiques courantes du lycée professionnel pour la seconde épreuve.

1° Épreuve d'analyse d'un problème technique

*Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités
d'organisation du concours du CAPLP*

Durée totale de l'épreuve : 4 heures, coefficient 1

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours. Voir le corrigé joint en annexe.

Concernant cette session, le dossier support de l'épreuve définissait un ensemble de 2 bâtiments résidentiels de type R+3 récemment construits.

Trois études scientifiques et techniques ont été proposées :

- une analyse du projet, pièces écrites et graphiques, traitant de l'exploitation de l'étude géotechnique pour une transcription graphique et une traduction graphique du système de fondation ;
- une étude de prix sur le lot « toitures terrasses » et croquis légendé ;
- une étude mécanique d'une longrine continue reposant sur 4 appuis.

Le jury rappelle que les parties sont indépendantes et que rien n'oblige les candidats à les traiter dans l'ordre. Une lecture attentive du sujet doit amener le candidat à définir sa progression pour les 4 heures d'épreuve.

Etude n°1 :

Tous les candidats ont traité cette étude, avec toutefois plus ou moins de réussite alors qu'il s'agissait d'effectuer un décodage technique très accessible et de traduire graphiquement une solution technique courante. Les productions ont été relativement disparates avec de plus, des qualités graphiques médiocres pour plus d'un tiers des candidats.

Le jury déplore cet état de fait concernant de futurs enseignants de génie civil, construction et économie dont une partie des enseignements concernent justement l'acquisition de ces compétences par les élèves.

Concernant particulièrement la seconde partie de cette étude visant à compléter une coupe verticale de structure, le jury a déploré le manque de cohérence technique des solutions proposées au regard des données fournies.

Le jury conseille aux candidats de procéder à une analyse plus sereine et complète des documents de définition du projet et de mieux appréhender les demandes faites pour produire des réponses de qualité.

Etude n°2 :

Cette étude « cœur de métier » de l'enseignant de génie civil, construction et économie n'a été que très rarement traitée en totalité et de façon exacte. Malgré l'accompagnement méthodologique via le questionnement pour mener à bien cette étude, peu de candidats ont produit des résultats justes à chaque étape de l'étude de prix proposée.

Le jury a trop souvent constaté le manque de connaissances et de savoir-faire nécessaires à l'établissement de prix unitaires d'ouvrages élémentaires par la méthode du sous-détail de prix. De même ce type d'exercice impose une rigueur de structuration et de présentation que le jury regrette de ne pas avoir souvent trouvé dans les copies des candidats. L'écriture même est parfois difficile à déchiffrer.

La seconde partie concernant la production d'un croquis légendé sur un ouvrage du même corps d'état a montré plus de réussite de la part des candidats. Le jury aurait toutefois souhaité que ceux-ci montrent davantage leurs aptitudes à produire un croquis de qualité tant sur ses aspects graphiques que descriptifs.

Le jury conseille aux candidats de s'attacher à maîtriser ces techniques professionnelles d'avant-métré, quantification et estimation des ouvrages qui représentent une part importante des enseignements qu'ils auront à dispenser. Il en est de même pour la traduction graphique de solutions techniques qui est un élément incontournable de l'acte pédagogique de cette spécialité.

Etude n°3 :

Cette étude permettait d'aborder à la fois des savoirs et méthodes scientifiques appliquées au métier et une proposition de solution technique respectant des dispositions réglementaires. Elle n'a été traitée que par 60 % des candidats et très souvent partiellement.

Malgré l'accessibilité de cette étude, le jury déplore le nombre de réponses incomplètes et de résultats faux. Les développements des calculs proposés par les candidats manquent souvent de rigueur pour être exploitables, les étapes et hypothèses prises n'ont pas toujours été fournies, les résultats ont été apportés sans justification, les unités choisies non mentionnées...

Le jury conseille aux candidats d'adopter, sur ce type d'étude, une rigueur scientifique qui reste la base d'un développement sans erreur et exploitable par un tiers.

Alors que la seconde partie ne nécessitait pas de calcul scientifique mais une simple application des dispositions constructives courantes appliquées aux ouvrages en béton armé, le jury a déploré que très peu de candidats aient proposé une solution conforme de ferrailage de cette longrine, graphiquement claire et complète.

En conclusion concernant cette épreuve d'analyse technique, le jury conseille aux candidats de prendre le temps de s'approprier les éléments du dossier technique support de chaque étude et de consulter la totalité des questions de chaque étude avant de débiter la composition. La maîtrise du temps alloué à chaque étude est un paramètre important pour la réussite. Le jury ne peut que recommander aux candidats de se préparer en traitant, en temps limité, les sujets des précédentes sessions, et ce, en situation réelle de composition

Pour chacune des études, le jury souhaiterait que les candidats formulent et justifient les hypothèses de travail prises et veillent à produire des documents écrits et graphiques de qualité.

2° Épreuve d'exploitation pédagogique d'un dossier technique

*Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités
d'organisation du concours du CAPLP*

Durée totale de l'épreuve : 4 heures, coefficient 1

A partir d'un dossier technique fourni aux candidats et comportant les éléments nécessaires aux études, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique, dont le thème est proposé par le jury, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires.

Le jury rappelle que les parties sont indépendantes et que rien n'oblige les candidats à les traiter dans l'ordre. Une lecture attentive du sujet doit amener le candidat à définir sa progression pour les 4 heures d'épreuve.

Etude n°1 : proposition de pratiques pédagogiques innovantes

Dans cette étude, le candidat devait s'appuyer sur la compétence C2.2 du référentiel du baccalauréat professionnel de Technicien d'études du bâtiment, option : assistant en architecture (TEBAA). Cette étude a été traitée par l'ensemble des candidats.

Question 1 : A partir d'une configuration de salle ne correspondant plus aux besoins actuels, le candidat proposer un réaménagement tenant compte des pratiques professionnelles actuelles et des évolutions pédagogiques. Les aménagements proposés sont convenables pour 50% des candidats. Les croquis sont néanmoins majoritairement peu soignés. Lorsqu'ils sont proposés, les équipements matériels correspondent aux pratiques actuelles (poste informatique avec 2 écrans, différents logiciels...).

Question 2 : Les candidats étaient invités à présenter une organisation de séquence pédagogique sous forme de tableaux. Ils l'ont majoritairement fait mais les renseignements donnés sont parfois

incomplets : absence d'objectif, de mise en situation, de durée... ; cependant la compétence visée a été majoritairement bien prise en compte. La référence au dossier support est présente mais il a été dommage que la particularité du projet n'ait pas été exploitée. Les démarches pédagogiques manquent d'inventivité et d'innovation malgré l'utilisation d'outils numériques. Quelques candidats confondent séquence et séance.

Question 3 : Le candidat devait établir une fiche de déroulement de séance sur le thème de l'accessibilité du cadre bâti. La séance était à détailler à partir de la séquence proposée à la question précédente mais le jury n'a pas obligatoirement retrouvé les mêmes données, à savoir, compétence, objectif final, durée... ; L'objectif de la séance n'était pas toujours bien défini. Les activités proposées aux élèves n'étaient pas clairement posées. Elles se résumaient souvent à : « l'élève écoute », « l'élève note », « l'élève pose des questions »... Le travail en groupe a souvent été cité mais pas toujours de manière judicieuse et souvent sans prévoir une partie de travail personnel. L'utilisation de la maquette numérique a été très fréquemment évoquée, mais sans précision supplémentaire concernant les activités à réaliser par les élèves. Le logiciel choisi n'est pas toujours le plus adapté aux travaux demandés (exemple : maquette numérique réalisée avec Autocad).

Le jury tient à souligner que certains candidats ont réécrit les renseignements donnés dans le dossier ressources sans apporter de connaissances ou de développements supplémentaires.

Lorsqu'une activité élève a été énoncée, elle se résumait souvent à une activité globale, alors qu'une formalisation précise était attendue.

Question 4 : Dans cette question, le candidat devait réaliser une fiche détaillée de « contrat élève » relative à la séance précédemment présentée. La mise en situation professionnelle a souvent été énoncée et assez bien rédigée. En revanche, le travail demandé aux élèves était souvent trop succinct et parfois confus. L'objectif proposé était peu précis. Les documents à produire par les élèves n'étaient pas clairement identifiables : document numérique ? Travaux sur papier ? Impression papier ou pdf ?... Enfin les évaluations proposées par les candidats se résumaient souvent à une seule liste de critères d'exigence.

Etude n°2 : évaluations de situations d'apprentissage

Pour cette étude, le candidat devait tenir compte de l'hétérogénéité d'une classe de 1^{ère} TEBEE afin de mettre en place des situations d'évaluation pour connaître leurs niveaux. L'ensemble de cette partie portait sur la compétence C3.5.

77% des candidats ont traité cette étude mais elle a été majoritairement abordée de manière superficielle. Les propositions d'évaluation se résumant trop souvent à des barèmes de notation sans aucune réflexion sur d'autres modalités d'évaluation. L'évaluation par compétence n'est que très rarement citée et peu explicitée.

Question 1 : Dans les descriptions et les développements produits par les candidats sur la démarche de positionnement, la diversité des élèves de la classe n'a pas été suffisamment prise en compte pour définir la diversité des activités proposées et ainsi réaliser un positionnement pédagogique (niveau de l'élève). La compétence ciblée est citée mais les activités d'évaluation n'étaient pas toujours en lien avec celle-ci. Lorsque des activités concrètes ont été proposées, elles se résumaient souvent à des QCM sans d'ailleurs en préciser le contenu.

Question 2 : Dans leur proposition de variantes au contrat n°6 demandé, les candidats n'ont pris en compte que très partiellement la diversité des élèves de la classe. Ils n'ont pas souvent fait de propositions de contrats personnalisés pour les 3 élèves issus d'horizons différents (2nde GT, CAP et TEBEE d'un autre établissement). La partie évaluation n'a pas souvent été traitée.

Question 3 : Les candidats ont plutôt bien analysé la copie à évaluer pour en extraire la nature des erreurs. En revanche, presque aucune modalité d'évaluation n'a été proposée ; aucune étape ni moyen utilisé n'ont été donc évoqués. L'évaluation s'est trop souvent résumée à une note. Lorsqu'elles ont été proposées, les activités de remédiation sont intéressantes : travail en interdisciplinarité, accompagnement personnalisé (AP), tutorat entre élèves...

Etude 3 : travail en interdisciplinarité

Pour cette étude, le candidat devait proposer une séance sur le thème de la gestion des risques sur le chantier dans le cadre d'une interdisciplinarité avec le professeur de PSE (prévention – santé – environnement).

75% des candidats ont traités cette étude. Cependant la partie commune consistant à préparer une co-animation de séance avec le (la) professeur(e) de PSE a été peu souvent explicitée clairement par les candidats. Les situations d'apprentissage identifiées étaient peu approfondies et les activités proposées se résument trop souvent à « l'élève écoute, pose des questions, répond aux questions... ». Il est très rarement précisé le rôle des 2 professeurs (PSE et GC CE) et la nature de leurs interventions (co-enseignement par exemple.). Pour la majorité des réponses formulées par les candidats, l'interdisciplinarité n'a pas été suffisamment mise en lumière.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Les deux épreuves orales d'admission comportent chacune un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire ou du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires ou domaines professionnels.

1° Épreuve de mise en situation professionnelle

*Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités
d'organisation du concours du CAPLP*

Durée totale de l'épreuve : 6 heures, coefficient 2

L'épreuve est divisée en 3 parties :

- **partie 1 : travaux pratiques** : 4 heures,
- **partie 2 : préparation de l'exposé** : 1 heure,
- **partie 3 : exposé du candidat** de 30 minutes maximum suivi d'un entretien avec le jury de 30 minutes maximum.

50 % de la note est attribué à la partie 1 de travail pratique et 50 % de la note est attribué à la partie 3 d'exposé et d'entretien.

L'épreuve prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique. L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel donnée.

Partie 1 : travaux pratiques

Une grande majorité des candidats a su mener à terme leurs travaux pratiques. Seuls 20% d'entre eux n'ont pas pu mettre en œuvre et conclure de manière satisfaisante leur expérimentation.

Les candidats ont travaillé en toute autonomie (71%) cependant, pour certains (43%), le jury a noté quelques difficultés à formuler des propositions ou encore à produire des documents graphiques de qualité, résultat attendu de leur expérimentation.

Il est attendu des candidats qu'ils soient capables de mener une démarche expérimentale dans les domaines scientifiques et techniques du bâtiment et des travaux publics (agencement d'espaces et modélisation 3D, estimation des coûts, réglementation thermique, acoustique, accessibilité, sécurité, mécanique, vérification...).

Les travaux pratiques d'expérimentation étaient ceux attendus d'un enseignant dans sa pratique pédagogique pour des classes de bac professionnel de Technicien d'études du bâtiment dans ses deux options « Études et Économie » TEBEE et « Assistant en architecture » TEBAA.

Il est donc attendu des candidats une maîtrise :

- d'un logiciel de DAO, en 2D
- d'un logiciel de modélisation 3D BIM
- d'un logiciel de visualisation de maquettes au format ifc
- d'un logiciel de traitement d'image
- d'une suite bureautique standard
- d'un logiciel de planification
- d'un logiciel de quantification et d'estimation d'ouvrages
- d'applicatifs métiers d'aide à la définition technique des ouvrages ou équipements

Pour cela, les candidats ont été amenés à composer dans une salle d'études comprenant des postes informatiques équipés des logiciels professionnels nécessaires, mais aussi dans une zone de relevé

d'ouvrage identifiée à cet effet. Ils avaient à leur disposition le matériel nécessaire à la mise en œuvre du protocole du TP demandé.

Pendant cette phase d'expérimentation, le jury a invité les candidats à réfléchir à une exploitation pédagogique du TP et à anticiper la séance à mettre en œuvre pour des classes de TEBEE ou TEBAA (en fonction du sujet demandé).

Afin de préparer au mieux cette épreuve du concours, il est recommandé aux candidats de consulter les ressources disponibles sur le site national « eduscol STI » mais aussi d'effectuer l'ensemble des épreuves professionnelles du bac. Pro. TEB dans les deux options qui sont disponibles quelques mois après la session d'examen sur le site « etudes-batiment.ac-dijon.fr »

CONSEILS POUR LE DEROULEMENT DU TP

Le jury rappelle que l'objectif de cette partie de l'épreuve n'est pas seulement de réaliser le travail pratique demandé, mais d'identifier au plus tôt les éléments techniques, les visuels, les extraits des documents et des études produites qui pourront servir de support à la préparation pédagogique demandée.

La préparation à cette épreuve peut, entre autres, passer par une analyse des épreuves certificatives des deux options du bac professionnel de technicien d'études du bâtiment publiées chaque année sur le site « etudes-batiment.ac-dijon.fr ».

Le jury apprécie une présentation concise du travail pratique demandé lors de l'exposé.

Partie 2 : préparation de l'exposé

Dans une salle de classe banalisée, équipée d'un micro-ordinateur, d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc, le candidat doit préparer une exploitation pédagogique issue des travaux pratiques effectués précédemment. Le diplôme ainsi que le niveau de classe sont imposés et connus du candidat dès le début de l'épreuve (partie 1).

Il est attendu du candidat :

- une ou plusieurs séquences pédagogiques (durée, nombre de séances, objectifs...);
- le développement d'une séance issue de l'une des séquences (contexte professionnel, objectif, compétence(s) développée(s), savoirs associés, évaluation...);
- la production et la présentation de documents remis aux élèves.

Lors de cette partie consacrée à la préparation pédagogique, le jury a relevé que 64% des candidats se sont appuyés sur la démarche et des résultats obtenus lors du TP afin d'en extraire une exploitation pédagogique. Les productions présentées n'étaient, dans la grande majorité des cas, pas finalisées mais permettaient aux candidats d'y prendre appui lors de leur exposé devant le jury. Les compétences choisies étaient, dans la grande majorité des cas, issues du référentiel de formation imposé.

Plus de la moitié des candidats a rencontré des difficultés à proposer des activités pertinentes ou encore à définir des critères d'acquisition et d'évaluation des élèves.

Peu de candidats ont présenté les documents (fichiers, fiches écrites..) qu'ils remettraient aux élèves en support de cours ou en exercice d'application.

Partie 3 : Exposé du candidat (30 minutes maximum)

Lors de l'exposé, le jury a pu observer une qualité de langage satisfaisante et une élocution claire à quelques rares exceptions près, ainsi qu'une communication courtoise pour la très grande majorité des candidats. Les choix pédagogiques ont été clairement explicités et les candidats ont su adopter une position d'écoute face aux questions, reformulations ou encore indications complémentaires du jury.

Le jury aurait souhaité que les candidats s'attachent à décrire plus précisément la séquence choisie et à présenter de façon plus détaillée la séance qu'ils ont sélectionnée. Les outils didactiques et numériques mis à leur disposition permettaient d'apporter la qualité attendue à leurs présentations. Très souvent les candidats ont proposé des évaluations des apprentissages ou des acquisitions des élèves. C'est effectivement une partie indissociable de l'acte d'enseignement.

Le jury a apprécié le choix de l'objectif pédagogique, la prise en compte du niveau de classe donné et le lien avec le référentiel du diplôme. Il serait bon que la séance proposée s'inscrive systématiquement dans une séquence, elle-même en adéquation avec le support technique proposé. L'énoncé des premiers éléments d'une progression pédagogique permettrait au jury de mieux comprendre l'intégration de la séquence proposée dans le cursus de formation et la cohérence de la compétence visée dans cet ensemble.

Il est également apprécié de proposer une situation professionnelle précise afin de donner du sens à l'activité et à la compétence travaillée puis évaluée.

Le temps disponible pour l'exposé est rarement utilisé dans sa totalité par les candidats. Le jury aurait souhaité que les candidats prennent un temps pour présenter le dossier technique support avant de détailler l'exploitation pédagogique avec tous les contenus envisagés.

Partie 3 : Entretien avec le jury (30 minutes maximum)

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat a été plus particulièrement sollicité pour préciser certains points de sa présentation et pour expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Cet entretien doit permettre de mettre en avant :

- la mise en situation de la problématique ;
- l'articulation des activités élèves / cours / synthèse ;
- la(les) stratégie(s) d'évaluation et de remédiation envisagée(s) ;
- l'exploitation des référentiels ;
- l'utilisation prévue de matériels didactiques, particulièrement numériques ;
- la connaissance des parcours de formation et les organisations mises en œuvre en lycée professionnel.

Le jury a intégré dans son évaluation la prise en compte de points listés ci-dessus, la qualité des précisions apportées ainsi que l'explication et la justification des choix opérés aux plans didactique et pédagogique.

Dans certaines situations, les dispositions de sécurité, le respect des normes et de la réglementation ont été abordés.

Au-delà de la production de séquences et de séances pédagogiques, le questionnement du jury a concerné l'accompagnement des élèves dans leur orientation ou encore le travail en équipe pédagogique. On attend des candidats des réponses qui montrent une réelle connaissance de ces différents points.

CONSEILS POUR LA PREPARATION DES SEQUENCES ET SEANCES

Le jury rappelle que :

- les objectifs pédagogiques sont formulés en utilisant des verbes d'action ;
- Toute séquence se construit à partir d'un dossier support, en définissant un contexte professionnel de l'activité proposée aux apprenants ;
- la mise en situation professionnelle doit rester cohérente avec les différentes phases du dossier (APS, APD, DCE...) Cf. par exemple la Loi MOP ;
- le niveau de formation doit être bien défini et que la séquence et les séances doivent être intégrées dans une progression pédagogique construite pour le cycle de formation ;
- les évaluations doivent être systématiquement prévues et comprendre les critères d'évaluation des compétences du référentiel de la spécialité visée ;
- Le suivi de l'acquisition des compétences par les élèves doit être formalisé ;
- l'utilisation du numérique en tant qu'outil au service des apprentissages est à privilégier (interactivité, simulation, aide à l'individualisation des parcours...).

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation du concours du CAPLP

Durée totale de l'épreuve : 1 heure, coefficient 2.

L'épreuve est basée sur un entretien avec le jury à partir d'un dossier technique, scientifique et pédagogique relatif à un support lié à l'option et réalisé par le candidat.

Présentation par le candidat : 30 minutes maximum.

Entretien avec le jury : 30 minutes maximum.

L'objectif de cette épreuve est de vérifier que le candidat est capable de rechercher des supports de son enseignement dans le milieu économique et d'en extraire des exploitations pertinentes pour son enseignement en classe de lycée professionnel.

L'entretien qui succède à la présentation du candidat permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe pédagogique, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés en version imprimée au secrétariat du jury cinq jours francs avant le début des épreuves d'admission.

La composition des dossiers

Bien que la composition des dossiers soit très diversifiée, allant d'une élaboration extrêmement rigoureuse et pertinente à un travail inachevé et manquant parfois totalement d'organisation, le jury a perçu un investissement important de la part de la majorité des candidats (70%) dans l'exercice de cette CAPLP externe Génie civil option CE 2018

production. Le jury tient à réaffirmer l'importance de la structuration et de la présentation d'un dossier. En effet, c'est ce document qui conditionne en grande partie le « fil rouge » de l'exposé des candidats.

Le contenu des dossiers

Le jury a observé cette année et c'est très flagrant que les candidats formés à l'ESPE ont produit des travaux de qualité. Les dossiers sont structurés et pertinents. Les séquences et séances présentées sont bien construites et en rapport avec le référentiel.

Les projets de construction retenus pour servir de supports aux enseignements envisagés sont variés, tant dans leur destination que dans leur complexité. Ils sont dans leur grande majorité récents et les activités traitées intègrent les grands enjeux du BTP à savoir les transitions énergétiques et numériques. Le jury a pu apprécier des mises en situation très pertinentes faisant appel à des techniques et technologies innovantes (85% des dossiers). Les aspects liés à l'évolution des réglementations eu égard aux enjeux cités précédemment (thermique, sismique, développement durable...) ont également été abordés.

Cependant, le choix de certains projets, ou de certaines zones d'études présentés n'est pas en adéquation avec le niveau de classe ou la séquence choisie (par exemple un bâtiment en R+4 avec 2 niveaux de sous-sol). Et pour 20% des candidats, il est regrettable qu'il n'y ait pas de lien direct entre le support et l'exploitation pédagogique proposée, certains candidats proposant des « exercices types » sans rapport avec leur dossier. Le jury rappelle que toute séquence pédagogique doit prendre appui sur une situation professionnelle concrète contextualisée, issue d'un dossier technique, et permettre d'acquérir une ou plusieurs compétences en intégrant les savoirs qui y sont associés.

Par ailleurs, il est inutile de préciser au jury les définitions des pièces constituant un DCE, des parties composant un référentiel, ou encore une séquence ou une séance d'enseignement. Il est, en revanche, recommandé de proposer une exploitation pédagogique intégrant ces éléments.

Il est aussi souhaitable de préciser à quel contexte professionnel il est fait référence (bureau de maîtrise d'œuvre, d'économiste, entreprise, ...) et à quel stade ou activité professionnelle est situé l'apprenant (esquisse, avant-projet, projet, offre de prix, préparation des travaux, exécution des travaux, suivi des travaux, ...).

Plus de 75% des candidats ont su proposer des séquences en lien avec le référentiel de la spécialité du diplôme choisi. Les activités décrites, sur des zones d'études pertinentes, étaient claires et précises. Les documents techniques du dossier support ont été sélectionnés et quelque fois adaptés à une utilisation par des élèves de bac professionnel dans le cadre de leur formation. La moitié des candidats a su mettre en avant l'utilisation des outils numériques pour et par les élèves.

Le jury a également observé une qualité de développement scientifique et technologique très satisfaisante, ce qui montre un niveau de maîtrise croissant de la part des candidats.

La présentation par le candidat (30 minutes maximum)

Le jury a apprécié les exposés bien conçus, structurés et bien préparés. La majorité des candidats formés en ESPE se sont montrés à l'aise dans cet exercice toutefois, le jury a relevé que certains candidats « récitaient » un peu trop leur leçon sans maîtriser totalement le fond de leur exposé. Des candidats ont mis en valeur l'intérêt, la qualité de leur dossier et surtout, ont justifié l'exploitation pédagogique qui en a été faite, notamment au regard de la pertinence des points développés.

L'utilisation des moyens didactiques de présentation lors de l'exposé doit être maîtrisée. Les aptitudes liées à l'expression orale et à la communication représentent un critère important pour le jury.

L'entretien avec le jury (30 minutes maximum)

Les questions posées par le jury visent à préciser et à approfondir les éléments exposés précédemment. Elles doivent donc être bien prises en compte par les candidats qui doivent donc être capables de se mettre en position d'écoute. Le jury leur recommande d'être attentifs aux questions du jury, de faire preuve de concision et de conviction dans leurs réponses afin d'aller à l'essentiel. Plus de 80% des candidats ont su développer des réponses pertinentes face au questionnement du jury.

Le jury tient aussi compte de la capacité du candidat à proposer des adaptations pédagogiques intégrant de nouveaux éléments. Aussi, la connaissance élémentaire du référentiel de la spécialité choisie, et la cohérence des séquences et séances présentées avec celui-ci sont indispensables.

Lors de cet entretien, le jury peut être amené à ouvrir son questionnement sur l'organisation des enseignements de la voie professionnelle (AP, EGLS, PFMP, CCF,...), le fonctionnement d'un EPLE ou encore la connaissance des valeurs de la République.

Le jury recommande vivement aux candidats de se préparer sur ces différents points afin d'apporter des réponses justes et pertinentes.

Enfin, les compléments d'informations apportés par les candidats lors de l'oral, fournissent au jury des éléments précieux pour affiner l'évaluation de la prestation.

CONSEILS POUR L'ENTRETIEN

Le jury souhaite que les candidats s'informent :

- sur le fonctionnement d'un EPLE et du rôle ;
 - du professeur principal,
 - des différents intervenants (chef d'établissement et adjoint, CPE, DDFPT...),
 - des différentes instances (conseil d'administration, conseil pédagogique, CVL, ...),
- sur les outils relatifs aux valeurs de la République mis à disposition par le ministère ;
- sur les différents sites institutionnels (Eduscol, Ministère, Onisep...);
- sur les sites de ressources pédagogiques (RNR, ...);
- sur les annales des épreuves des différents diplômes de l'enseignement professionnel (Bac professionnel en particulier) ;
- sur la réglementation et la définition des épreuves de certification (mode ponctuel et CCF) ;
- sur l'organisation pédagogique de l'enseignement professionnel : disciplines, horaires, modalités spécifiques (PFMP, AP, EGLS,...).